

Publié le 29-04-2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024\_58-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-aux-Vignes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
18.04.2024  
Date d'affichage  
18.04.2024

-----  
Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 27  
Titulaires 27  
Suppléants 0  
Pouvoirs 4  
Votants 31  
19h08 Arrivée titulaire +1  
Votants 32  
20h13 Départ titulaire -1  
Votants 31  
Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, MM. Eric MARGERIE, Eric DUVAL, Stéphane AMILCAR (départ à 20h13), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivée à 19h08), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL) et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Didier LEMONNIER

### Délibération n° 2024 / 58

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Lutte collective contre le frelon asiatique : avenant à la convention avec la FREDON**

Comme le prévoit l'article 4 de la convention, le COPIL de la FREDON Normandie a acté l'augmentation départementale du coût de l'animation du programme de lutte collective contre le frelon asiatique de 4 500 €, correspondant notamment aux frais d'évolution et de mise à jour de la plateforme de déclaration des nids. Cette augmentation est supportée par l'intégralité des 16 EPCI conventionnés du Calvados.

Aussi, le montant de la participation de Val ès dunes pour 2024 est actualisé à 1 480 € (contre 1 368 € lors de la signature de la convention en 2022). Il convient d'établir un avenant n°1 à la convention 2022-2026 avec la FREDON.

Il est rappelé que la FREDON n'intervient pas pour la destruction des nids primaires de frelons asiatiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Didier LEMONNIER

Le Président,  
Philippe PESQUEREL



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024\_58-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*